

Assemblée générale 2024

RAPPORT MORAL 2024

de M. Noël GUERARD, maire de LESMENILS, secrétaire général de l'ADM54

Une équipe administrative au service des élus

L'ADM54 emploie, au 9 septembre 2024, 16 personnes dont 1 en contrat de professionnalisation et 2 en contrat d'apprentissage sous la direction de Nadia BIDINGER qui a pris ses fonctions le 3 juin 2024 comme directrice générale de l'ADM54. Son arrivée a mis fin à la période d'intérim de 14 mois réalisée par Laurent HANNEZO, directeur adjoint. Depuis la dernière Assemblée générale, une réorganisation profonde de l'ADM54 s'est opérée, après une période de turbulences, afin de poursuivre le développement de l'ADM54 dans les meilleures conditions. Des personnes ont quitté l'Association, et de nouveaux collaborateurs ont été recrutés notamment au service informatique pour assurer l'accompagnement des collectivités.

Nous commençons à voir les effets positifs de ces changements car notre Association est en train de retrouver une dynamique favorable, et pour accompagner cet élan, une réflexion est en cours pour mettre en place une charte Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

Bilan des services

Le service juridique : fiabilité, disponibilité et réactivité

Composé de 4 juristes, le service est principalement chargé de répondre aux interrogations des adhérents, d'établir des synthèses et d'animer des rencontres afin d'apporter aux collectivités des informations complètes.

La compétence de nos juristes dans les dossiers confiés est reconnue par les communes et EPCI.

1 935 questions ont été posées par les communes et EPCI adhérents au cours des 7 premiers mois de l'année 2024.

Les juristes participent activement à la rédaction de la newsletter mensuelle mais également à la Lettre des maires. Ils rédigent également des carnets : le nom et le prénom (avril 2024), les conflits d'intérêt (à paraître) et le cahier de vacances. Le service établit régulièrement des synthèses qui sont envoyées par courriel aux communes et EPCI afin de leur faciliter la lecture des règles applicables comme sur l'organisation des élections, le sort des syndicats lors du transfert des compétences « eau » et « assainissement », ou le transfert des pouvoirs de police en matière de publicité extérieure.

Les juristes s'impliquent à suivre de très près l'actualité susceptible d'impacter les élus et à remonter les difficultés aux parlementaires ou lors de groupes de travail organisés avec les services de l'Etat (DDT, Préfecture, ARS, Procureur de la République, Gendarmerie,...).

S'agissant de l'intercommunalité, outre les dossiers confiés de plus en plus complexes, le service assure une veille quotidienne qu'il synthétise dans différents articles au sein de nos publications.

Le service informatique : proximité, adaptabilité et expertise

L'équipe, profondément renouvelée, composée de 5 personnes dont 1 en contrat de professionnalisation, 1 en alternance, 1 collaboratrice expérimentée venant d'une collectivité locale et 2 informaticiens avec plus de 20 ans d'ancienneté, est désormais opérationnelle et reprend progressivement les sites dont la maintenance a été transférée intégralement à l'éditeur COSOLUCE.

Actuellement, 39 collectivités, dont les communautés de communes, sont encore gérées directement par l'éditeur pour permettre aux nouveaux collaborateurs de monter en compétence et d'assurer les formations indispensables pour le personnel de collectivité nouvellement embauché.

Nous remercions vivement les 536 collectivités adhérentes d'avoir été patientes et compréhensives. Les perturbations rencontrées ces derniers temps nous auront permis de définir de nouvelles procédures et de conforter différents partenariats pour répondre aux attentes des collectivités exigeantes sans surcoût et sans surcharger le quotidien des salariés de l'ADM54. Ainsi, conformément aux engagements pris lors de notre dernière Assemblée générale, en plus de 3 recrutements, des partenariats ont été noués avec le Centre de gestion, LOGITUD et l'éditeur COSOLUCE pour traiter les sujets plus techniques et gérer les pics de maintenance. En complément, la collaboration avec IntraMuros se poursuit pour faire bénéficier les communes de Meurthe-et-Moselle, via leur intercommunalité, d'abonnement à prix attractif mais aussi d'une solution couplée avec le site internet. Ces actions positives ont permis au personnel de se consacrer à la formation, l'installation ou l'accompagnement.

Le service formation : pertinence, concision et application opérationnelle

Après avoir été l'une des premières associations départementales de maires de France à être agréée pour la formation des élus en 1994 (agrément régulièrement renouvelé depuis et obtenu le 26 mars 2021 pour 4 ans), il y a 30 ans !, l'ADM54 est également la première association départementale à avoir obtenu, en août 2021, la certification QUALIOPI actuellement en cours de renouvellement, qui atteste de la qualité de ses actions.

Compte tenu des modifications contraignantes apportées au dispositif du DIF-élus (mise en place de l'identité numérique renforcée, plateforme peu ergonomique,...), de l'absence pour accident de Mme DIZEK, et également des turbulences internes rencontrées, la courbe de formations des élus s'est infléchie à partir de 2023.

Au cours du 1er semestre 2024, l'ADM54 a toutefois organisé 20 modules de formation (y compris les samedis et le soir) et 4 sessions d'information/webinaires sur des sujets d'actualité.

| | Début de mandat Année 2014 | Année 2015 | Année 2016 | Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Début de mandat Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 | 1er semestre Année 2024 |
|---|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------------------------|------------|------------|------------|----------------------------|
| Nombre de modules organisés | 42 | 71 | 68 | 43 | 59 | 128 | 88 | 165 | 143 | 24 | 20 |
| Nombre de personnes formées | 211 | 465 | 248 | 327 | 456 | 742 | 465 | 837 | 549 | 200 | 117 |
| - Elus | 106 | 305 | 125 | 207 | 311 | 534 | 420 | 718 | 308 | 170 | 111 |
| - Autres | 101 | 159 | 121 | 120 | 145 | 208 | 45 | 119 | 241 | 30 | 7 |
| Nombre de sessions ou webinaires | 14 | 43 | 52 | 30 | 32 | 28 | 43 | 13 | 25 | 14 | 4 |
| Nombre de personnes informées | 704 | 1 669 | 2 246 | 1 386 | 1 494 | 929 | 2 422 | 741 | 2 322 | 960 | 198 |

L'ADM54 est également agréée depuis 2016 par le ministère de la Transition écologique pour faire passer les examens permettant la délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Pour mémoire, il y a 3 types d'AIPR :

- L'AIPR « Concepteur » est obligatoire pour au moins une personne chargée pour le compte de la collectivité (élu, agent territorial ou bureau d'études) de préparer et suivre le marché lorsque les travaux risquent d'impacter les réseaux aériens ou souterrains et sont réalisés en co-activité (co-traitance, sous-traitance, allotissement). Cela peut être le cas de travaux de voirie, la construction ou l'extension d'un bâtiment,...

- L'AIPR « Encadrant » et l'AIPR « Opérateur » concernent principalement les collectivités qui ont des services techniques et qui réalisent des travaux en régie.

Enfin, l'ADM54 a créé une application mobile pour faciliter les interactions avec nos différents services, accéder à l'offre de formation et permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalité d'avoir l'annuaire des élus sur leur téléphone.

✦ **Félicitations et accueil de 14 nouveaux maires :** *(ordre alphabétique)*

M. Malik BOULEFRAKH, maire de REHAINVILLER
M. Patrice DONATI, maire de VANDOEUVRE-LÈS-NANCY
M. Vincent HAMEN, maire de LONGWY
Mme Bénédicte HAYE, maire de DIARVILLE
M. Didier LOUIS, maire de VILLERS-LÈS-MOIVRONS
Mme Diane NARDIN, maire de MERCY-LE-HAUT
M. Guillaume POINSOT, maire de MILLERY
M. Olivier SALVÉ, maire de AMANCE
M. Georges-Edmond SASSI, maire de MOUACOURT
M. Francis STEPHANI, maire de TRAMONT-EMY
M. Didier THIERY, maire de XAMMES
M. Gaël THIRION, maire de LACHAPELLE
M. Yann TIMON, maire de CLÉREY-SUR-BRENON
M. Olivier TRITZ, maire de JARNY

✦ **Hommage aux collègues décédés :**

Maire :

M. Gérard COINSMANN, maire de REHAINVILLER

Maires honoraires :

M. Camille BIBAUT, maire honoraire de BOIS-DE-HAYE (VELAINE-EN-HAYE)
M. Claude COLLET, maire honoraire de MANONCOURT-EN-VERMOIS
Mme Paulette DELORME, maire honoraire de GRIPPOT
Mme Dominique FAVORY, maire honoraire de BURIVILLE
M. Bernard FREISMUTH, maire honoraire de PETITMONT
M. Alain LALLEMENT, maire honoraire de CRÉZILLES
M. Jacques LECLERCT, maire honoraire de BRÉMONCOURT
M. François MACQUIN, maire honoraire de MINORVILLE
M. Gilbert MARCHAL, maire honoraire de ANTHELUPT
M. Maurice MARCHAL, maire honoraire de LIRONVILLE
M. Michel MARIUZZO, maire honoraire de PIENNES
M. Roger MESSIN, maire honoraire de LENONCOURT
M. Claude MICHEL, maire honoraire de OTHE
M. Robert ROUSSELOT, maire honoraire de VILLE-AU-VAL
M. André SHAEFER, maire honoraire de MAIZIERES
M. Michel SUGG, maire honoraire de JOLIVET
M. Littorio TROĀANI, maire honoraire de CEINTREY

Anciens maires :

M. Gérard ANDRÉ, ancien maire de ANSAUVILLE
M. Jean BERNÉ, ancien maire de FORCELLES-SOUS-GUGNEY
M. Michel DEMANGEL, ancien maire de GERBÉVILLER
M. Guy DEVAUX, ancien maire de VITERNE
M. Charles DIVINE, ancien maire de CONS-LA-GRANDVILLE
M. Alain GERARD, ancien maire de VAL-ET-CHÂTILLON
M. Jean-Paul JAILLANT, ancien maire de BUISSONCOURT
M. Henri KUSZ, ancien maire de MOIVRONS
M. René MALO, ancien maire de VELLE-SUR-MOSELLE
M. Pierre PERIN, ancien maire de CHARENCEY-VEZIN
M. André POIREL, ancien maire de BUISSONCOURT
M. Marcel RAVAILLER, ancien maire de ROVILLE-DEVANT-BAYON
M. Guy VATTIER, ancien maire de BRIEY
M. Jean-Luc VIRLET, ancien maire de LEBEUVILLE

✦ **Honorariat :**

M. Guiseppe CAVALIERI, ancien maire de JOPPECOURT
M. Jacques NOËL, ancien maire de PANNES
M. Claude LAURENT, ancien maire de VIVIERS-SUR-CHIERS

✦ Félicitations à ceux qui ont reçu des distinctions :

Légion d'honneur :

Chevalier de l'ordre national du Mérite :

M. Serge DE CARLI, maire de MONT-SAINT-MARTIN

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Argent :

M. Henri POIRSON, maire de DIEULOUARD

M. Daniel ROBERT, maire honoraire de RÉCLONVILLE

M. Thierry WEYER, maire de PIERREVILLE

Vermeil :

M. Guy CHAMPOUGNY, maire honoraire de MOUTROT

Or :

M. Robert CLESSE, maire de MONT-BONVILLERS

M. François DIETSCH, maire de VAL-DE-BRIEY

M. André FORTUNAT, maire de MANCIEULLES (VAL-DE-BRIEY)

M. François GENAY, maire de FRAIMBOIS